



Paris, le 21 décembre

COMMUNIQUE

LE GROUPE CANAL+ SIGNE LA NOUVELLE CHRONOLOGIE DES MEDIAS

CANAL+ pourra désormais diffuser des films dès 6 mois après leur sortie en salles

Le Groupe CANAL+ se félicite d'avoir signé ce jour la nouvelle chronologie des médias et remercie le ministère de la culture et le CNC d'avoir contribué à la conclusion de cet accord.

Ce dernier, qui fait suite à celui signé le 8 novembre 2018 avec le cinéma français, permet à CANAL+ de renforcer sa proposition de cinéma avec la possibilité de diffuser des films entre six et huit mois après leur sortie en salles.

La nouvelle chronologie des médias reconnaît la position unique de CANAL+ dans le cycle de financement du cinéma, dont il est de loin le premier soutien en France avec quelque 150 millions d'euros investis chaque année pour la seule chaîne CANAL+ et près de 400 millions d'euros aux bornes du Groupe CANAL+ pour le cinéma français et européen.

Avec 400 films en exclusivité TV chaque année, CANAL+ propose la meilleure offre cinéma, également disponible à tout moment sur son App myCANAL comprise dans l'abonnement.

Cette offre riche et diversifiée comprend la quasi-intégralité de la production annuelle des films français, allant des grands succès populaires aux films d'auteurs ainsi que les blockbusters des plus grands studios américains (Disney, Warner, Fox).

Direction de la Communication

Laurence Gallot 01 71 35 02 22

Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26